

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 365/00

ÉFAI – 000763 – MDE 30/027/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TUNISIE

Des défenseurs des droits humains  
Des victimes de violations des droits humains

Londres, le 28 novembre 2000

Les autorités ont interdit *de facto* la principale organisation tunisienne de défense des droits humains. Elles contrôlent désormais ses locaux et ont accès à tous ses dossiers sur les atteintes aux droits humains perpétrées par des agents de l'État. Les responsables de cette organisation risquent dorénavant d'être arrêtés s'ils poursuivent leurs activités en faveur des droits fondamentaux, et ceux qui ont dénoncé des violations des droits humains sont menacés de nouvelles mesures de persécution.

La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) est la plus ancienne organisation de défense des droits humains du monde arabe. La suspension de ses activités constitue un revers majeur pour la promotion des droits humains en Tunisie. Après avoir conservé un profil bas pendant des années en raison des pressions exercées par le gouvernement, la LTDH avait réaffirmé avec force son engagement en faveur des droits humains en élisant à la fin du mois un comité directeur composé de militants renommés et critiquant ouvertement les autorités.

Le 27 novembre, un tribunal de Tunis a ordonné que la LTDH suspende toutes ses activités, en prenant prétexte de la plainte déposée par quatre de ses membres, connus pour leurs liens avec le régime, qui ont affirmé que les élections du comité directeur de l'organisation ayant eu lieu fin octobre s'étaient déroulées de manière irrégulière. Un huissier de justice et des policiers se sont immédiatement rendus aux bureaux de la LTDH à Tunis, et ont ordonné à son président et à son comité directeur de quitter les lieux sur le champ. Dorénavant, ils risquent d'être arrêtés et poursuivis en justice pour toute initiative qu'ils pourraient prendre au nom de la LTDH.

Les autorités contrôlent maintenant les locaux de cette organisation et ont accès à toutes les informations qui s'y trouvent. Cette situation est lourde de menaces pour ceux qui ont fourni confidentiellement à la LTDH leur témoignage sur des atteintes aux droits humains commises dans le pays. Il est en effet courant que les personnes qui dénoncent de tels agissements, ainsi que leurs proches, soient victimes de représailles de la part des autorités et des services de sécurité.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La LTDH avait été dissoute en 1992, après avoir refusé de se conformer aux dispositions d'une nouvelle loi réglementant les activités des organisations non gouvernementales (ONG), adoptée par les autorités afin de restreindre et de contrôler leurs activités. Depuis qu'elle a recommencé à fonctionner en 1994, la LTDH fait l'objet de pressions constantes de la part du régime, dont la politique de coercition, de cooptation et d'infiltration a quasiment réduit à néant les activités des ONG. De ce fait, depuis 1994, les initiatives de la LTDH étaient des plus limitées et ne menaçaient aucunement le gouvernement.

Cependant, lors du congrès qui s'est tenu fin octobre 2000, la LTDH a élu un nouveau comité directeur de 25 membres, composé de défenseurs des droits humains revendiquant ouvertement leur engagement, au premier rang desquels le nouveau président de la Ligue, l'avocat spécialisé dans la défense des droits fondamentaux Mokhtar Trifi. Du fait de l'arrivée de ces nouveaux dirigeants, qui ont adopté des prises de position courageuses sur le terrain des droits humains ces dernières années malgré les manœuvres d'intimidation et les pressions du pouvoir, la LTDH représentait soudainement une menace pour les autorités.

Quatre membres de la LTDH connus pour leurs liens avec le régime ont porté plainte en affirmant que l'élection du comité directeur s'était déroulée de manière irrégulière. Trois d'entre eux s'étaient présentés sans succès comme candidats lors de ce scrutin. Aucun d'eux n'avait soulevé la moindre objection avant l'annonce des résultats, et ils n'ont jusqu'à présent fourni aucun élément susceptible de corroborer leurs allégations.

Parallèlement, les autorités ont lancé une série d'attaques virulentes contre les nouveaux membres du comité directeur, dans le cadre de déclarations publiques et d'articles publiés par la presse contrôlée d'une main de fer par l'État.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe, en anglais ou dans une autre langue) :**

- dites-vous préoccupé par cette dernière attaque contre les défenseurs tunisiens des droits humains ;
- demandez instamment que la mesure de suspension des activités de la LTDH soit immédiatement annulée, et que cette organisation soit autorisée à utiliser de nouveau ses locaux ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que la plainte déposée par des participants au cinquième congrès de la LTDH soit examinée dans le cadre d'une procédure équitable pour les deux parties, à savoir pour les plaignants et pour le comité directeur de l'organisation à l'encontre duquel cette plainte a été déposée, et que ce dernier se voie accorder le temps nécessaire à la préparation de sa défense.

**APPELS À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

M. Abdallah Kallel  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Avenue Habib Bourguiba  
1001 Tunis, Tunisie  
**Télégrammes :** Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie  
**Fax :** + 216 1 340 888  
**Courrier électronique :** [mint@ministeres.tn](mailto:mint@ministeres.tn)  
**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Conseiller spécial auprès du Président de la République,  
chargé des droits de l'homme :**

M. Dali Jazi  
Conseiller Spécial auprès du Président de la République,  
chargé des droits de l'homme  
Palais présidentiel, Tunis  
Tunisie  
**Fax :** + 216 1 571314  
**Formule d'appel :** Monsieur le Conseiller,

**COPIES À :**

**Président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme  
(LTDH) :**

Mokhtar Trifi  
Président  
Ligue tunisienne des droits de l'homme  
**Fax :** + 216 1 322 862  
**Formule d'appel :** Monsieur le Président,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 8 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*